



Avenant bail: Proprio peut-il refuser un nouveau locataire?

Par **Ellimaca**, le **22/01/2016** à **13:21**

Bonjour, rn rn J'héberge ma petite amie à titre gratuit depuis maintenant 7 rn mois, sachant qu'elle n'a travaillé que novembre/décembre 2015. rn Je suis étudiante non boursière et touche une aide au logement (CAF). Mon rn amie a trouvé un CDD de février à fin août 2016. Après s'être renseignées rn nous avons vu que nous devons la déclarer auprès de la CAF si elle rn travaillait plus de 6 mois. Mon appartement fait 33m2, T1bis. Nous passons rn par une agence. rn rn Notre problème est le suivant : rn Nous aimerions inclure mon amie sur le bail afin qu'elle bénéficie elle rn aussi d'aides au logement. rn Le propriétaire peut-il refuser le compagnon du locataire sur l'avenant de rn bail ? rn La surface de mon appartement pourrait-elle être un motif de refus ? Quels rn pourraient être les autres motifs ? rn Dernière question question : Est-il plus avantageux de se déclarer en rn couple ou en concubinage ? Y-a-t-il une différence ? rn rn Merci d'avance,

Par **Lag0**, le **22/01/2016** à **14:22**

Bonjour, rn Le bailleur n'a, bien sur, aucune obligation à accepter de modifier le bail. rn rn [citation] Est-il plus avantageux de se déclarer en rn couple ou en concubinage ? Y-a-t-il une différence ? [/citation] rn Et quelle différence faites-vous entre couple et concubinage ?